



devis entretien annuel chaudière

Par **Jé13**, le **28/10/2024** à **10:07**

Bonjour,

je viens de recevoir un devis concernant des travaux à réaliser par une entreprise d'entretien annuel d'une chaudière. En plus de l'acceptation du devis, on me demande de cocher une case (" je renonce expressément à l'exercice du droit de retractation dont je bénéficie en vertu de l'article L121-21 du Code de la Consommation"). Sans quoi l'entreprise refuse de réaliser les travaux.

Ont-il le droit de m'obliger à cocher cette case pour pouvoir réaliser ces travaux?

Merci

Cordialement

Jérôme

Par **janus2fr**, le **28/10/2024** à **11:41**

Bonjour,

Si vous voulez que ces travaux soient faits immédiatement, oui.

Par **Fructidor**, le **28/10/2024** à **12:42**

Bonjour

C'est simplement que la loi vous offre un délai de 14 jours pour les achats hors site où à distance, mais il est possible d'y renoncer pour faire exécuter immédiatement les travaux.